

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2017-381

Séance publique du

20 juillet 2017

Présidence de Gérard BRAMOULLÉ Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture Identifiant: 013-211300017-20170720lmc1113164-DE-1-1 Date de signature : 24/07/2017 Date de réception : lundi 24 juillet 2017 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:

OBJET: ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT INTERNATIONAL

Le. 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir:

Madame Souad HAMMAL. Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et Attractivité Direction Attractivité et Coopération Internationale RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 20 JUILLET 2017

Nomenclature: 9.1

Autres domaines de competences des communes

RAPPORTEUR: Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

<u>Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL</u>

OBJET: ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT INTERNATIONAL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence conduit une politique de relations internationales lui permettant, d'une part, de réaliser un pont entre les cultures, d'être un opérateur en matière de gestion municipale d'autre part, et enfin, de jouer le rôle d'ensemblier au service des acteurs du territoire : universités, entreprises, associations.

Des contacts et des projets se déroulent avec de nombreuses villes dans le monde. Les financements des bailleurs nationaux et internationaux sont systématiquement recherchés afin de bénéficier d'un effet de levier pour l'action municipale.

Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien nos différents partenariats. Aussi, je vous propose d'attribuer un mandat special aux élus qui représenteront la Ville d'Aix-en-Provence lors d'un prochain déplacement.

Baalbeck, Liban

Le nouveau Maire de Baalbeck, le Général Hussein LAKIS s'est déplacé à Aix en Provence courant mars 2017 afin de réaffirmer sa volonté de voir perdurer la coopération existante entre les deux villes

En effet, depuis 2003, la Ville d'Aix en Provence s'est engagée dans un accord de coopération décentralisée avec la Ville de Baalbeck au Liban, dans le cadre d'un Réseau de Villes Historiques et Archéologiques (RVHA) qui comprend des villes libanaises, syriennes et jordaniennes. Baalbeck et Aix en Provence assurent respectivement la Présidence et la Vice Présidence de ce Réseau.

Face aux différents enjeux de notre société (globalisation de la culture, urbanisation des villes..), la ville d'Aix en Provence, la ville de Baalbeck, et plus largement les villes du RVHA, entendent faire de leur patrimoine et de leur culture un secteur de développement local durable. Aujourd'hui, la valorisation du patrimoine est un élément majeur dans les projets de redynamisation du tissu urbain de nos territoires respectifs.

Par ce partenariat, la Ville d'Aix en Provence souhaite promouvoir sa qualité de ville culturelle et patrimoniale à fort potentiel de développement touristique, tant à l'échelle européenne qu'internationale.

La reconnaissance d'une forme de labellisation d'Aix en Provence pour son action internationale sur ces sujets est confortée par le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international, depuis le début du projet.

A noter que ce projet entre pleinement dans la stratégie d'Action Internationale, votée pour 2016/2020 axée sur deux volets : l'attractivité avec le rayonnement et l'ouverture du territoire vers l'extérieur, dans un objectif de coopération économique, touristique et culturelle au service des populations.

Le Maire de Baalbeck souhaite inviter la Ville d'Aix en Provence à participer au Festival International de Baalbeck afin de consacrer l'amitié entre les deux villes et la poursuite de la collaboration au travers de la musique, de l'art et du patrimoine, préoccupations partagées.

Ce déplacement sera l'occasion de planifier un plan d'actions à court terme.

Un fonctionnaire territorial accompagnera les élus.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** le mandat spécial donné à Madame ZERKANI-RAYNAL ou Madame SICARD DESNUELLE pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Baalbeck qui se déroulera du 21 au 25 juillet 2017.

DL.2017-381 - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT INTERNATIONAL-

Présents et représentés : 54
Présents : 44
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint délégué, Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 24/07/2017 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

^{1 «} Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»